

La Commune Nouvelle
Les Deux Alpes
RECRUTE

Par voie statutaire dans le cadre d'emploi des Agents de maîtrise
ou à défaut par voie contractuelle

RESPONSABLE DES BATIMENTS (h / f)
SERVICE TECHNIQUE

Au 1^{ER} avril 2023

Au sein de la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement, des Mobilités et de l'Environnement, et sous la responsabilité du Chef du Centre Technique Municipal, le responsable du patrimoine bâti conçoit, fait réaliser, en régie directe (menuiserie, plomberie, serrurerie, peinture et électricité) ou par des entreprises, des travaux de construction, rénovation ou aménagement concernant le patrimoine bâti. Il assure la coordination des équipes tout corps d'état et gère également la maintenance des équipements techniques de la collectivité.

Cadre statutaire : Agent de maîtrise (catégorie C, filière Technique)

Temps de travail : 37h30

Missions principales :

- Monter, planifier, coordonner les opérations de construction, réhabilitation des bâtiments, gestion de l'entretien et de maintenance des bâtiments
- Coordonner les services et partenaires impliqués dans l'entretien des bâtiments et l'acte de construire
- Superviser les projets et représenter le maître d'ouvrage
- Assurer la sécurité, solidité, sûreté dans les bâtiments
- Coordonner et piloter les projets en maîtrise d'œuvre
- Gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement
- Superviser la rédaction de marchés publics de travaux, d'études techniques diverses
- Animer et piloter les équipes

Missions secondaires :

- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus
- Gérer les ressources humaines, calendrier et la charge de travail
- Assurer le management opérationnel du service



Compétences requises :

- Maîtrise des outils de messagerie et de des outils de bureautique ;
- Connaissance générale des techniques de gestion administrative et de secrétariat ;
- Connaissance générale en informatique.

Autonomie et responsabilité :

- Sens de l'organisation et autonomie de travail ;
- Sens des priorités et de l'organisation ;
- Capacités à prendre des initiatives ;
- Capacité à rendre compte de son activité de manière spontanée et synthétique ;
- Capacité à s'adapter aux changements, à faire face à des situations d'urgence.

Rémunération : Conditions statutaires - Régime indemnitaire

Avantages :

- Chèques déjeuners
- Comité des Œuvres Sociales
- Amicale du personnel

Date limite de candidature : 28 février 2023

Merci d'adresser candidature à :

Monsieur le Maire
Mairie de Les Deux Alpes
48 Avenue de la Muzelle
BP 12
38860 LES DEUX ALPES